



Commune de Montagny

Adaptation du PAL suite à son approbation du 15 juillet 2020

Plan d'affectation des zones

Dossier d'approbation

Echelle 1:5000

Mise en consultation publique par parution dans la Feuille officielle n° _____ du _____

Adopté par le Conseil communal de Montagny, le _____

Le Secrétaire _____

Le Syndic _____

Approuvé par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement, le _____

Le Conseiller d'Etat, Directeur _____

12 décembre 2024

Niveau: 2024 (v0)
Document: 214_Montagny_PAL_adapté.pptx
Format: PDF/A-2

ARCHAM ET PARTENAIRES SA

Aménagement du territoire et urbanisme
Rue du Jura 43, 1700 Fribourg
Téléphone 021 311 11 00
info@archam.ch, www.archam.ch

Légende

Zones d'affectation

- Zone de centre (CN)
- Zone de village I (VL I)
- Zone de village II (VL II)
- Zone résidentielle moyenne densité I (RMD I)
- Zone résidentielle moyenne densité II (RMD II)
- Zone résidentielle faible densité I (RFD I)
- Zone résidentielle faible densité II (RFD II)
- Zone spéciale "Longemalle" (Long)
- Zone mixte I (MX I)
- Zone mixte II (MX II)
- Zone d'activités I (ACT I)
- Zone d'activités II (ACT II)
- Zone de dépôts (DEP)
- Zone artisanale (ART)
- Zone d'intérêt général (IG)
- Zone spéciale "Les Fauvettes" (Fauv)
- Zone libre (LB)
- Perimètre d'habitat à maintenir (PHM)
- Bâtiment non agricole
- Bâtiment agricole
- Cotations zone à bâtir
- Coordonnées point

- Zone de gravière ou de décharge (GRD)
- Zone de gravière (GRAV)
- Zone de décharge contrôlée pour les matériaux inertes (CCMI)
- Zone de décharge pour matériaux terreux (CCMTE)

Zones agricoles

- Zone agricole (AGR)
- Aire forestière (FOR)

Autres zones

- Measures particulières
- PAD approuvé
- PAD obligatoire
- PED obligatoire: étape d'aménagement 2
- Perimètre à prescriptions particulières
- Perimètre chauffage à distance
- Secteur à hauteur spéciale
- Secteur à distance spéciale
- Distance de construction (haie)
- Distance de construction (espace nécessaire au cours d'eau)

- Secteurs de dangers naturels liés aux instabilités:
- Secteur de danger élevé
- Secteur de danger moyen
- Secteur de danger faible
- Secteur de danger indicatif

- Secteurs de dangers naturels liés aux crues:
- Secteur de danger élevé
- Secteur de danger moyen
- Secteur de danger faible
- Secteur de danger indicatif
- Secteur de danger résiduel

Measures de protection

- Perimètre de protection de la nature (PN)
- Réseau mycologique d'importance nationale
- Site à batraciens linéaire d'importance nationale
- Espace nécessaire au cours d'eau
- Perimètre de protection du site construit de catégorie 1
- Perimètre de protection du site construit de catégorie 2
- Perimètre environnement protégé
- Perimètre de protection archéologique
- Perimètre archéologique
- Objet IVS protégé de catégorie 1
- Objet IVS protégé de catégorie 2
- Immeuble protégé de catégorie 1
- Immeuble protégé de catégorie 2
- Immeuble protégé de catégorie 3
- Bosquets hors-forêts protégés en zone à bâtir:
- Arbre
- Hâie ou bosquet
- Verger

Informations indicatives

- Zone de protection des eaux souterraines légalisées (S1, S2, S3)
- Zone de protection des eaux souterraines provisoires (SP)
- Cours d'eau
- Sites pollués (= aires d'entreprises, s'routes de stockage, 1° installations de SI)
- Surface boisée hors zone à bâtir (recensement non exhaustif)
- Constatación de la nature forestière
- Tracé des lignes à haute tension

